

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 décembre 2025

Délibération n°2025/5/90

Nomenclature : 7-1

OBJET : MODIFICATION DES OUVERTURES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Vu l'article 50 de la loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République qui dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissements peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), pour les opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2311-3 et R 2311-9 qui disposent que la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme, que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

Vu la délibération n°2024/5/108 du 16 décembre 2024, reçue le 19 décembre 2024 par les services préfectoraux, votant les ouvertures des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2024 et suivantes,

Vu la délibération n°2025/2/24 du 30 juin 2025, reçue le 2 juillet 2025, par les services préfectoraux, votant les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2025 et suivantes,

Considérant que le vote en autorisations de programme et crédits de paiement, AP/CP est nécessaire au montage des différents projets et nécessite des ajustements comme mentionnés dans le tableau présenté ci-après,

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a adopté le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 pour la M57, que les autorisations de programme (AP) et leurs révisions éventuelles seront présentées et votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Ainsi, le montant global des autorisations de programme proposé initialement et modifié par les délibérations susvisées, passe de 21 358 087,24 € à 23 630 644,44 € en dépenses et de 66 395,20 € à 88 695,20 € en recettes et se répartit comme suit, précédé des explications portant sur les intitulés :

- La colonne « situation antérieure » correspond au dernier montant voté par le Conseil Municipal lors de la précédente délibération d'actualisation des AP/CP,
- La colonne AP indique le montant total d'Autorisations de programme proposé au vote du Conseil Municipal,
- Les colonnes CP < 2024 indiquent les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à crédits de paiement),
- La colonne CP 2025 indique les crédits prévisionnels de l'année 2025 (Budget Principal + Budget Supplémentaire + Décision Modificative).

DÉPENSES	Autorisations de programme	Situation antérieure	AP	CP							
				<2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PG1	Ancien conservatoire	684 272.82	684 164.18	680 272,82		3 891.36					
PG2	Maison des associations	830 000	1 045 000	6 906.50	4 099,24	1 033 994.26					
PG3	Centre de Loisirs (Domaine du Vert Bois)	6 466 400	6 551 400	22 529,76	83 810.17	1 304 060.07	2 592 000.00	1 912 000.00	637 000.00		
PG4	Travaux Bâtiments (salles municipales)	617 000	720 430	27 486,00	246 448.22	446 495.78					
PG5	Travaux salles de sport	1 690 400	52 000	11 476.91	5 544.34	34 978.75					
PG6	Équipements Bâtiment le Kiosk	171 600	171 600	171 600.00							
PG7	Aménagements paysagers « Parcs et jardins »	1 760 980	1 724 310	195 974.39	486 495.13	241 840.48	350 000.00		250 000.00		200 000.00
PG8	Médiathèque Intercommunale	3 230 000	3 575 000			75 000.00	500 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00	200 000.00	
PG9	Site Ferme de la Becquerelle	1 220 000	200 000								200 000.00
PG10	Centre de Supervision Intercommunal	300 000	446 950		72 484.92	374 465.08					
PG11	Éclairage Public & Bords de Deûle	453 500	452 230.26	122 328.41	101 192.96	228 708.89					
PG13	Ateliers Municipaux	470 000	470 000			120 000.00	350 000.00				
PG14	Musée du Transport	300 000	300 000						150 000.00	150 000.00	
PG15	Aménagement Jules Ferry (DVE/CCAS/PM)	333 200	363 760	91 787.48	124 592.52	147 380.00					
PG44	Piscine intercommunale	1 400 000	5 680 000				1 136 000.00	1 704 000.00	2 840 000.00		
PG46	Toiture Ecole Cousteau Van Hecke	1 258 548	1 193 800	4 548.00	343 976.30	845 275,70					
		21 358 087.24	23 630 644.44	1 334 910.27	1 468 643.80	4 856 090.37	4 928 000.00	5 016 000.00	5 277 000.00	350 000.00	400 000.00

RECETTES	Autorisations de programme	Situation antérieure	AP	CP							
				2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PG11	Éclairage Public & Bords de Deûle	66 395.20	66 395.20	66 395.20							
PG7	Aménagements paysagers « Parcs et jardins »		22 300.00			22 300.00					
		66 395.20	88 695.20	66 395.20		22 300.00					

Il convient d'indiquer que le financement des AP/CP concernés se fait par emprunt, subvention et auto-financement.

Monsieur le Maire demande donc à ses collègues de voter le montant des autorisations de programme ainsi modifié et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des opérations afférentes.

Les crédits correspondants seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et d'un affichage sur le site Internet de la Ville à l'emplacement prévu à cet effet.

LE CONSEIL